

La Vie Gêtoise

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 1 - Avril 1970



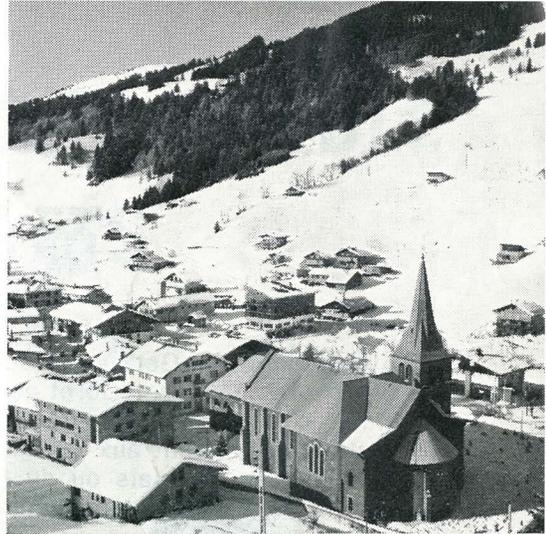


La clique municipale
« Lou Rassignolets »
Chef Roger Brulé
Président Marc Baud



La section des sapeurs-
pompiers des Gets sous
la direction du lieutenant
Arsène Blanc.
(Photos Mairie Les Gets)

Gêtoises, Gêtois,



(Photo Mairie Les Gets.)

Depuis une dizaine d'années, votre conseil municipal s'efforce de maintenir un dialogue permanent avec vous. Par la réunion de commissions extra-municipales, par notre présence au sein de la plupart des sociétés et associations locales, nous participons et faisons participer le plus grand nombre à la vie de la collectivité.

Les comptes rendus de nos réunions sont affichés à la mairie, ils paraissent dans la presse locale et ils sont envoyés à chaque foyer, plusieurs fois par an, sous forme de circulaire ronéotypée.

Ceci nous paraît insuffisant. C'est pourquoi nous avons décidé de vous offrir chaque année un bulletin municipal plus luxueux et plus complet.

Ce bulletin ne remplacera pas la circulaire habituelle. Il vous présentera les grandes lignes de notre action, il vous fera part de nos projets à moyen et à long terme.

Intitulé « La Vie Gêtoise », il sera le reflet de la vie des jeunes et des anciens ; de la vie d'aujourd'hui et d'hier ; de la vie au fil des douze mois de l'année.

Vous y trouverez également un rapide tour d'horizon de nos institutions locales, associations, groupements et quelques rétrospectives du passé.

Et puisque nous parlons de collaboration entre les habitants des Gets et leurs élus, nous vous demandons de nous faire part de vos critiques et de vos suggestions afin que le prochain bulletin municipal « La Vie Gêtoise » soit bien VOTRE bulletin.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

L'histoire de notre commune...

La commune des Gets était, au commencement du Moyen-Age, une vaste forêt percée de quelques sentiers, c'est-à-dire en langue celtique de giez ou giets qui servaient aux voyageurs pour passer de Faucigny en Chablais ou du Chablais en Faucigny. De là le nom de commune des Gets.

Cette étymologie ne peut guère être contestée ; car elle est conforme à l'état de l'ancienne forêt des Gets dont les bois sont constamment appelés, dans les vieux titres et documents, bois des Passages et bois des Pas. D'autre part, le mot Gets, au témoignage de plusieurs auteurs, signifie proprement sentiers de montagnes ; du reste, le mot patois gié, pour dire sentier, est encore en usage dans quelques localités de la Savoie.

L'époque précise où la forêt des Gets commença à être défrichée et habitée n'est pas connue. Mais il est certain que, à partir de la venue des moines agriculteurs dans la vallée, vers 1080, les vieux sapins ont succombé sous les coups du bûcheron, les terres labourables se sont élargies et les familles se sont multipliées à tel point que la commune des Gets comptait, il y a 80 ans, 1.545 habitants. La population a considérablement diminué : elle est tombée à 1.002.

Voici, à titre de curiosité, les chiffres des derniers recensements.

En 1834	nombre	d'habitants	aux	Gets	1.545
1857	»	»	»	»	1.253
1861	»	»	»	»	1.262
1872	»	»	»	»	1.306
1876	»	»	»	»	1.276
1881	»	»	»	»	1.184
1886	»	»	»	»	1.222
1891	»	»	»	»	1.210
1901	»	»	»	»	1.150
1906	»	»	»	»	1.090
1911	recensement	du	5 mars		1.002

La diminution progressive de la population est due à l'émigration ; car les naissances dépassent chaque année les décès. Elle est due aussi à la mauvaise orientation de la commune ; si elle était tournée au Midi, de manière à présenter le dos au vent du nord, elle serait assurément plus fertile et pourrait mieux suffire à l'alimentation de ses nombreux habitants.

La commune des Gets est, avec celle de Megève qui lui ressemble beaucoup, une des plus vastes du département de la Haute-Savoie. Sa forme est celle d'un immense berceau dont les bords s'élevaient en pente douce et se prolongent à des distances très variées, infiniment accidentées et fort pittoresques. Les eaux se divisent au chef-lieu ; une partie coule du côté de Taninges et forme le torrent de Foron qui se jette dans le Giffre ; l'autre coule du côté de Saint-Jean d'Aulps et va se réunir à la Dranse. Ce partage des eaux montre clairement que la commune des Gets est le point culminant entre les deux vallées. Sa hauteur au-dessus d'un niveau de la mer est de 1.172 m. Il n'y a que Crest-Volland, Chaucisse, Argentière et Vallorcine, dans le diocèse, qui soient plus élevées. La Côte d'Arbroz, Châtel, Saint-Nicolas de Véroce et Les Contamines sont à peu près à la même altitude.



Avant que Les Gets ne connaissent l'essor d'aujourd'hui, des familles entières quittaient la dure vie montagnarde pour des pays plus cléments. Cette photo, vieille de 60 ans, rappelle l'exil en Argentine en 1890 des époux Joseph Anthonioz-Blanc et Josette Pernollet et leurs enfants.

(Photo Mairie Les Gets.)

Le col des Gets, quoiqu'un peu resserré, n'est pourtant pas une gorge sauvage, un passage abrupt, un défilé impraticable ; mais une agréable plaine, bordée de côtes verdoyantes ou cultivées qui présentent, en été, le plus riant aspect à l'œil du voyageur. On n'y rencontre nulle part l'âpreté et la triste sécheresse des rochers tout nus. Partout, au contraire, on voit des cultures, des prés, des pâturages et des forêts de sapins à l'impérissable couleur verte.

(Revue paroissiale des Gets, mai 1914).

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DES GETS

par *M. Henri Dabrowski,*
Ingénieur - Géologue

I. — EXPOSÉ DU PROBLEME.

La commune des Gets, dont l'importance devient considérable à cause de son développement touristique, voit augmenter la consommation d'eau potable d'année en année.

Les meilleures sources exploitées se sont révélées, de ce fait, rapidement insuffisantes, surtout en hiver et en été, saisons qui correspondent à la fois à la plus grande affluence et aux périodes des plus basses eaux.

Les efforts entrepris par la municipalité ces dernières années pour faire face à cette pénurie la conduisaient à capter des sources de plus en plus lointaines et difficiles d'accès. Elle ne pouvait admettre plus longtemps l'extension et l'entretien d'un réseau onéreux pour des débits insuffisants.

Il a donc été décidé de résoudre le problème en fonction des ressources disponibles. Une étude géologique permettait de faire un inventaire régional en vue de choisir les conditions les plus favorables pour un captage. Le réseau d'eau serait alors aménagé, en conséquence, par les services techniques des Ponts et Chaussées.

Le problème posé au géologue, par la commune, était le suivant :

Les ressources actuelles en eau sont de l'ordre de 600 m³ en période d'étiage. Il y a lieu d'en prévoir suffisamment pour 6.000 personnes dans l'immédiat et pour 12.000 dans les années qui viennent.

Les quantités d'eau nécessaires sont évaluées, actuellement, à 300 litres par jour et par personne. Toutefois, certaines stations font leurs calculs sur une base de 500 litres. Nous pensons que le premier chiffre est tout à fait raisonnable, mais il est prudent de s'assurer l'avenir avec une bonne marge de réserves disponibles.

La commune a donc besoin d'environ 2.000 m³ d'eau par jour dans l'immédiat et de 3.000 à 4.000 m³ dans les années qui viennent.

II. — CHOIX D'UNE SOLUTION.

Les débits des sources dépendent :

- du régime des pluies et des neiges,
- de la surface du bassin d'alimentation correspondant à une source,
- des conditions géologiques, c'est-à-dire de la perméabilité des terrains permettant l'infiltration et la circulation de l'eau.

Les études géologiques ont montré que la plupart des sources sont alimentées par des bassins versants de faibles surfaces, répartis sur tout le territoire de la commune, de part et d'autre de l'Arpettaz et du By. Les débits sont généralement très variables en fonction des précipitations.

Pour assurer des débits importants et constants, la solution consistait à choisir des bassins d'alimentation de grandes surfaces, donnant des circulations sous forme de nappes d'eau souterraines, dans lesquelles il est possible de pomper.



(Photo Mairie Les Gets.)

Le choix s'est porté sur le bassin versant du Foron qui débite 6.000 m³ par jour en périodes d'étiages, avant son confluent avec le torrent de Boutigny.

Une partie de cette eau constitue la nappe d'accompagnement du torrent et circule dans des alluvions graveleuses et argileuses. Ces alluvions constituent un véritable filtre naturel garantissant la qualité bactériologique de l'eau.

Une étude géophysique a été exécutée à Bonnavaz, sur la rive gauche du torrent. Elle était destinée à donner la coupe des alluvions jusqu'au rocher pour implanter un sondage de reconnaissance, dans les meilleures conditions.

Le sondage qui a suivi a traversé 15 m. 80 d'alluvions dont 7 m. 30 de graviers. Or les débits dépendent de la perméabilité de ces graviers. Les essais de pompage ont ainsi fourni 600 m³ par jour dans un forage de 350 mm de diamètre.

Ces débits, déjà importants, montrent que les alluvions aquifères sont peu perméables et qu'il est possible de les améliorer considérablement. Pour ce faire, la technique consistera à réaliser des tranchées drainantes à 6-7 mètres de profondeur, d'une longueur suffisante pour donner le maximum de surface à l'arrivée de l'eau. Ces travaux sont prévus pour le printemps prochain. Les disponibilités en eau ne seront connues qu'à ce moment là.

III. — L'INVENTAIRE DES AUTRES RESSOURCES DE LA COMMUNE.

A. — LES SOURCES.

Les meilleures sources situées à proximité de la station sont déjà captées par la commune :

- Mouille Ronde : 75 m³/jour,
- Gibannaz : 216 m³/jour,
- Les Chavannes : 80 m³/jour,
- Massouderie : 317 m³/jour.

Il existe toutefois d'autres sources qui ont été étudiées et qui permettraient l'alimentation d'un certain nombre d'habitations. Nous citerons les principales.

1. — VERSANT SUD-EST

a) Le Ranfoilly

Les meilleures sources y ont déjà été captées par la commune de Verchaix. Les autres sources sont très dispersées et de peu d'importance : 21 sources pour 600 m³/jour.

b) Les sources du Mardaret

Les disponibilités seraient de l'ordre de 300 à 500 m³/jour.

c) Les sources de Vaffieux et Nabor

Les relevés effectués en mars 1968 donnaient environ 100 m³/jour. Ils seraient moins importants en période d'étiage.

2. — VERSANT NORD-OUEST

Les sources des Planeys

Elles se situent à 1 km au N.E. de la Pointe de Chéry. Leur débit serait de l'ordre de 150 m³/jour.

B. — LES NAPPES SOUTERRAINES

a) La nappe de Boutigny

Ce torrent est un affluent du Foron et la surface de son bassin versant est sensiblement la même. Les débits pourraient être doublés, à condition d'y trouver une zone d'alluvions favorable.

b) La nappe de la Dranse de Morzine

Cette nappe offre des possibilités énormes, mais elle ne peut être prise en considération avant d'avoir essayé de trouver une solution dans la nappe du Foron qui offre l'avantage d'être sur le territoire de la commune, d'être plus proche et à une altitude plus élevée pour le pompage.

IV. — CONCLUSION

L'alimentation en eau de la station des Gets est un problème vital, si nous ne voulons pas arrêter son expansion.

Malgré des conditions hydrogéologiques peu favorables, les études et travaux réalisés jusqu'à présent ont donné des résultats encourageants et laissent entrevoir une solution satisfaisante dans les mois qui suivent.

Ce que demandent les hommes de notre temps, plus spécialement les jeunes, ce ne sont pas seulement des MOYENS DE VIVRE, mais des **RAISONS** DE VIVRE

Voulez-vous obtenir ?

UNE CARTE D'IDENTITÉ ?

● QUE FAIRE POUR L'OBTENIR ?

Dans tous les cas, un imprimé de demande vous sera remis en mairie, auquel vous devez joindre :

- trois photographies récentes, de face (3,5 × 4) ;
- un timbre fiscal à 10 F que vous achèterez chez le buraliste ou au bureau de Postes.

● DE PLUS :

— SI VOUS ETES UN HOMME

1) Célibataire :

— Votre extrait d'acte de naissance que vous demanderez à votre lieu de naissance en adressant un mandat-poste de 1 F 40.

2) Marié :

— **Postérieurement au 1^{er} décembre 1950** : Votre extrait de naissance ou votre extrait d'acte de mariage, l'un et l'autre à demander soit à votre lieu de naissance, soit à votre lieu de mariage (à noter que l'expédition de l'extrait de l'acte de mariage coûte 1 F 90).

— SI VOUS ETES UNE FEMME :

1) Célibataire :

— L'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date.

2) Mariée :

a) **Entre le 1^{er} juillet 1939 et le 1^{er} décembre 1950** : L'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date ;

b) **Antérieurement au 1^{er} juillet 1939** : L'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date.

— **Et, en plus de cette pièce**, l'extrait de mariage de moins de trois mois de date également..

3) Veuve :

— L'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date, mentionnant le mariage.

— **Et, en plus de cette pièce**, l'extrait d'acte de décès du mari, portant indication du mariage ; ou l'extrait d'acte de naissance du mari portant mention du mariage et du décès ; ou livret de famille mentionnant le décès. L'extrait d'acte de décès est délivré par la mairie du lieu de décès ou de la dernière résidence antérieure au décès. Si vous devez écrire pour obtenir la délivrance d'un tel extrait, ne pas omettre d'adresser un mandat-poste de 1 F 40.

— **A l'appui d'une demande de carte d'identité formulée pour un enfant**, doivent être annexés :

- l'extrait d'acte de naissance ;
- ou le livret de famille des parents si le mariage a été contracté postérieurement au 1^{er} décembre 1950 ;
- l'autorisation du chef de famille.

— Les cartes d'identité sont valables 10 ans ; au bout de cette période, les renouveler.

UN PASSEPORT ?

A — POUR TOUTES CATEGORIES DE DEMANDEURS, JOINDRE A LA DEMANDE :

- 1) Deux photographies récentes de face sans coiffure ;
- 2) Un timbre fiscal de 50 F ;
- 3) A défaut de présentation d'une carte nationale d'identité, joindre au dossier :
 - soit un ancien passeport à validité normale, **délivré depuis moins de 10 ans** ;
 - soit une notice complémentaire d'état civil (à demander à la mairie).

B — PIÈCES SPECIALES A CERTAINES CATEGORIES :

- 1) **Si le demandeur est en possession d'une carte nationale d'identité** :

- a) **pour les hommes**, aucun document d'état civil ;
- b) **pour les femmes**, aucun document d'état civil s'il y a concordance entre celui figurant sur la demande de passeport et celui porté sur la carte nationale d'identité.

2) **Si le demandeur n'est pas en possession d'une carte nationale d'identité**, la demande doit comporter les pièces ci-après :

a) **pour les hommes** : extrait d'acte de naissance ou livret de famille de l'intéressé ou de ses parents (le livret de famille doit avoir été établi postérieurement au 1^{er} décembre 1950) ;

b) **pour les femmes**

— **célibataires, âgées de plus de 15 ans** : extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date ;

— **mariées ou divorcées** :

a) extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de date ou livret de famille (celui-ci doit avoir été établi postérieurement au 1^{er} décembre 1950) ;

b) en plus de cette pièce, si l'union a été contractée antérieurement au 1^{er} juillet 1939, extrait de mariage de moins de trois mois de date ;

— **veuves** :

a) extrait de naissance de moins de trois mois de date mentionnant le mariage ;

b) en plus de cette pièce, extrait d'acte de décès du mari portant indication du mariage, ou extrait de naissance du mari portant mention du mariage et du décès, ou livret de famille mentionnant le décès (livret de famille établi postérieurement au 1^{er} décembre 1950).

C — REGLEMENTATION SPECIALE POUR LES MINEURS :

— Il est précisé que le passeport est obligatoire pour les mineurs ayant atteint l'âge de 15 ans et facultatif pour ceux au-dessous de 15 ans (se renseigner à la mairie).

— **NOTA.** — En cas de demande de renouvellement du passeport, produire les mêmes pièces que pour la première demande, en joignant le passeport à proroger. Toutefois, une seule photo sera suffisante.

FORMALITÉS D'ETAT CIVIL

● NAISSANCE

— **Déclaration** : A faire à la mairie du lieu de naissance dans les trois jours de l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans ce délai de trois jours. Lorsque le dernier jour de celui-ci est un jour férié, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.

— Le déclarant doit avoir : le livret de famille et le certificat du docteur ou de la sage-femme ayant assisté à l'accouchement.

● MARIAGE

— Délais de publications : 10 jours.

— Age requis :

— hommes : 18 ans révolus.

— femmes : 15 ans révolus.

— Pièces nécessaires :

- 1) Justification de domicile.
- 2) Acte de naissance délivré en vue du mariage (moins de trois mois de date).
- 3) Certificat prénuptial de moins de deux mois de date.
- 4) Consentement des père et mère (pour les mineurs).
- 5) Acte de décès du conjoint décédé (pour les veufs).
- 6) Acte de mariage avec la mention divorce (pour les divorcés).
- 7) Certificat du notaire (en cas de contrat).
- 8) Livret militaire.
- 9) Identité des témoins (le père et la mère des futurs époux majeurs peuvent l'être).

— Formalités à accomplir trois semaines avant la date du mariage.

● DÉCÈS

— **Déclaration** : A faire à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures. Produire le certificat de décès du médecin ayant constaté le décès et le livret de famille.

EXPOSÉ SUR L'URBANISME

par *M. E. Buguet,*

*Chef du Service Urbanisme Opérationnel-Construction, Ministère de l'Équipement,
Annecy*

Les profondes transformations économiques et sociales qui sont la conséquence du développement scientifique, industriel, démographique, ont une répercussion certaine sur l'occupation du sol et modifient continuellement et inévitablement les structures du territoire.

L'accroissement des moyens de production, la disparition de nombreuses contraintes ont donné à la construction en particulier un important essor qui contraste singulièrement avec la période d'inertie de l'entre-deux guerres, d'où un développement considérable de certaines agglomérations urbaines. Ce développement a touché également nombre de communes rurales à l'origine, comme c'est le cas de la commune des Gets.

Les Gets, actuellement classée station de sports d'hiver et d'alpinisme et autrefois de vocation essentiellement agricole, a su tirer parti d'avantages que lui offraient un site privilégié et un relief propice à la pratique du ski. Elle s'est volontairement orientée vers le tourisme et les sports d'hiver et bien que très bénéfique, ce changement d'activités a mis la commune dans l'obligation de répondre à des exigences nouvelles d'équipements dont la réalisation est indispensable pour le bon fonctionnement de la station : aménagement rationnel de la construction (zonage, circulation, voirie, stationnement, équipements sanitaires, culturels, sportifs, protection du site, etc...)

Les nombreux problèmes qui se posent aux responsables locaux, c'est-à-dire à la municipalité, ne peuvent trouver de solution que dans une ACTION ORGANISATRICE coordonnée, s'appuyant sur une législation bien établie et encadrée dans une discipline instituée par l'Etat : l'URBANISME.

La nécessité de cette discipline serait démontrée, s'il en était besoin, par la situation anarchique et déplorable que l'on constate encore dans certaines banlieues industrielles et résidentielles créées sans urbanisation à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme directeur des Gets a pour principaux objectifs :

- la protection du site, en vue de sauvegarder le caractère pittoresque des lieux en réglementant le développement de la construction ;
- la protection du domaine skiable, dans le but non seulement de maintenir dans son intégralité mais aussi de développer et d'équiper le domaine actuellement reconnu, nécessaire à la pratique du ski ;
- la circulation et le stationnement des véhicules, problème crucial, notamment en période d'hiver ;
- la réservation pour l'implantation future de terrains de sports.

En outre, figurent au plan certaines dispositions particulières pour la conservation de l'aspect boisé du site et la protection touristique de deux secteurs figurant à l'inventaire des « sites inscrits ».

Enfin, un règlement d'urbanisme se référant aux dispositions du plan détermine les servitudes et obligations relatives à l'utilisation du sol, à l'aspect et au volume des constructions.

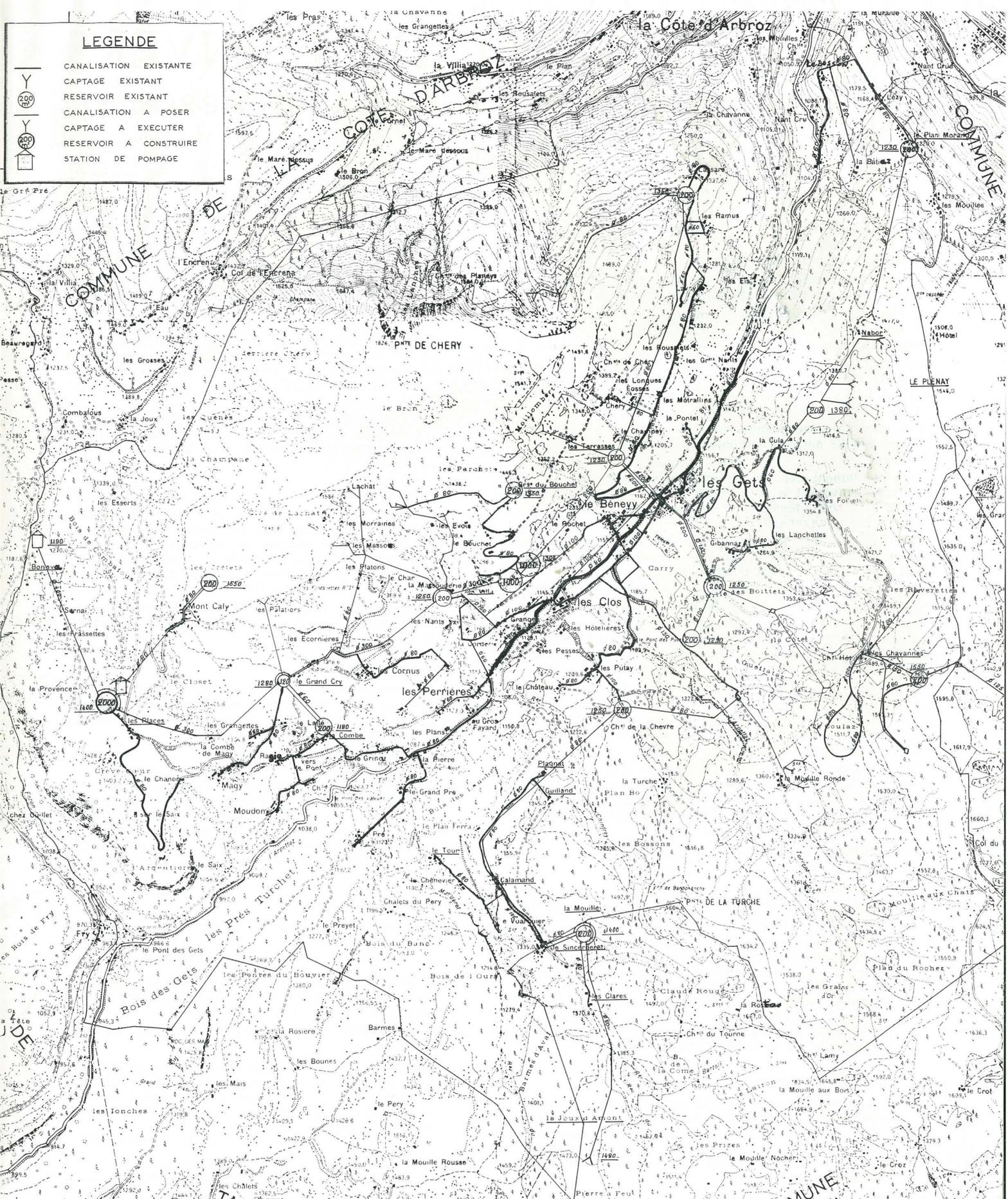
En conclusion :

Le plan d'urbanisme directeur établi par la Direction Départementale de l'Équipement en étroite collaboration avec la municipalité et actuellement en cours d'instruction en vue de son approbation par l'autorité préfectorale, semble de nature à constituer un moyen efficace pour la réalisation d'un aménagement rationnel et ordonné de la station.

Projet général d'adduction d'eau
de la commune →

LEGENDE

-  CANALISATION EXISTANTE
-  CAPTAGE EXISTANT
-  RESERVOIR EXISTANT
-  CANALISATION A POSER
-  CAPTAGE A EXECUTER
-  RESERVOIR A CONSTRUIRE
-  STATION DE POMPAGE



EQUIPEMENT DE L'ENVERS

(NABOR - CHAVANNES - RANFOILLY - TURCHE - ROSIÈRE)

Rapport de M. L. Bayle,

INGÉNIEUR T.P.E. A TANINGES

L'agglomération des Gets s'est établie dans les Alpes du Nord, en Haute-Savoie, de part et d'autre du col des Gets qui relie la vallée du Giffre et la vallée de la Dranse.

La route nationale 202 — dite « Route des grandes Alpes » — passe par le col des Gets (altitude 1.172 m.)

A l'origine, petit village de campagne, groupé autour de son église, Les Gets se sont transformés au cours des dernières années en une grande station de sports d'hiver.

Dès 1937 un premier téléski était installé, mais c'est autour de 1950-1955 que, grâce à l'initiative privée, un télé-siège et 5 téléskis étaient installés sur les versants Nord et Sud à proximité de l'agglomération.

Ces remontées mécaniques donnaient accès à des champs de neige établis sur des pâturages bénéficiant d'un très long ensoleillement.

Très rapidement ces remontées connurent un très grand succès et arrivèrent à une saturation. Il en résultait, aux départs des remontées mécaniques, de longues minutes d'attente pour les skieurs.

Parallèlement des hôtels se sont construits et, face à l'accroissement constant et rapide du nombre de skieurs, il fallait trouver de nouveaux champs de neige.

L'équipement de ceux-ci nécessitait des investissements importants dont la rentabilité n'était pas assurée.

Suite au désintéressement des personnes morales ou physiques pour des remontées importantes et éloignées du chef-lieu, le conseil municipal dut prendre, en 1960, le relais de l'initiative privée.

Il construisit en 1962-63 trois téléskis : la Tête des Creys, Les Nauchets, La Rosta. Il acheta et modernisa le téléski du Super-Chavannes ; mais actuellement le même problème qu'en 1960 se pose et de longues minutes d'attente sont à nouveau imposées aux skieurs.

C'est pour remédier à cette situation et pour donner satisfaction à un nombre plus grand de skieurs, que le conseil municipal a décidé de compléter l'équipement des pentes Nord du col des Gets : Les Chavannes, Le Ranfoilly, La Turche, Le Pléney.

Il souhaiterait

Dans un premier temps :

- augmenter le débit des remontées mécaniques de la région des Nauchets et du Ranfoilly ;
- amener, par une remontée téléportée, les skieurs et les touristes aux Chavannes — altitude 1.490 m. — de façon à éviter de longues attentes au téléski privé des Chavannes et permettre aux skieurs en début ou en fin de saison, malgré le manque de neige à l'altitude de l'agglomération — 1.175 m. — d'accéder sur les champs de neige des Chavannes, des Nauchets, du Ranfoilly, de La Rosta (altitude 1.380-1.820 m.)

Dans un deuxième temps :

- construire une voie d'accès qui mènerait aux gares inférieures des remontées mécaniques de La Mouille Ronde, des Nauchets, de La Rosta, avec un vaste parking à proximité pour permettre de décongestionner le chef-lieu en éloignant les cars, les voitures amenant des skieurs de week-end ;

- construire deux bâtiments pour le garage du matériel de damage et pour l'hébergement des skieurs et des employés du service de la montagne. Le snack-bar et la salle hors-sac permettront de servir aux skieurs des repas rapides et populaires.

Dans un troisième temps :

- équiper le massif de La Turche en construisant :
 - un télécabine partant des Perrières, où il sera facile d'aménager un parking, et aboutissant au sommet de La Turche ;
 - 2 téléskis.Ces remontées sont surtout destinées à la clientèle de week-end, mais elles pourront favoriser la construction d'hôtels dans la région des Perrières.

Dans un quatrième temps :

- installer 3 nouveaux téléskis pour desservir de nouvelles pistes et faire face au nombre de skieurs qui ira en croissant pendant de nombreuses années. A préciser que l'un de ces téléskis, celui des Vaffieux, assurera la liaison entre la station des Gets et la station de Morzine « Le Pléney » ;
- construire, vers le col du Ranfoilly, un chalet-restaurant panoramique, d'un bon standing, qui serait ouvert été et hiver.

Dans un cinquième temps :

- commencer l'équipement d'un parc de sports par la construction d'une piscine qui intéressera particulièrement la clientèle d'été et d'une patinoire artificielle fonctionnant été et hiver.

Dans un sixième temps :

- construire un télécabine entre l'agglomération et la région de Morzine - Le Pléney de façon à assurer la liaison entre la station des Gets et la station de Morzine. A noter toutefois que cette liaison sera en partie réalisée dans le 4^e temps et par la construction d'un téléski projeté sur le versant Morzine par la Société de Nyon.

Dans un septième temps :

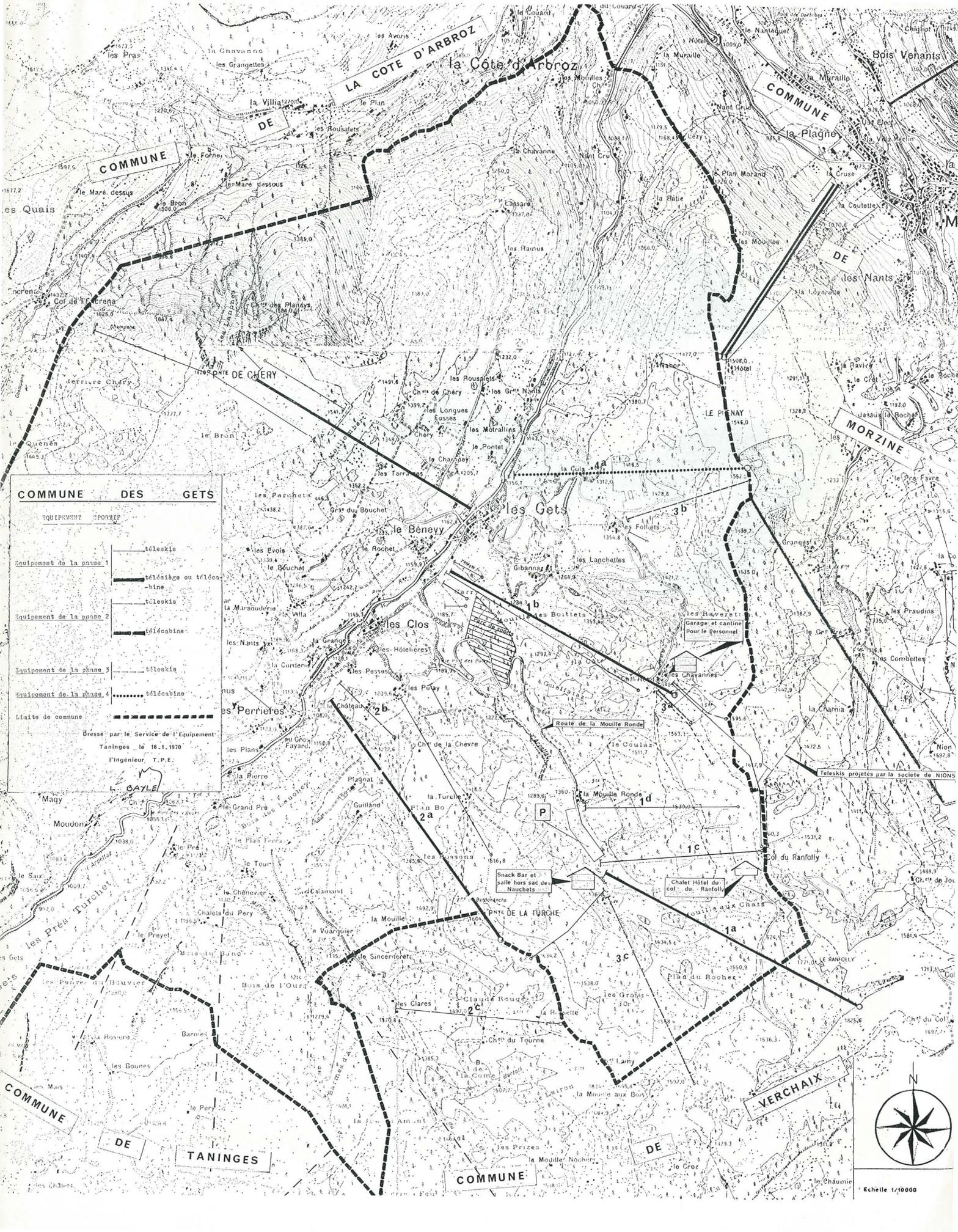
- compléter le parc des sports par l'aménagement de jeux de tennis.

Le plein succès des équipements projetés est assuré grâce

- à un enneigement exceptionnel à altitude égale des deux versants de la vallée du Giffre, enneigement moyen de 4,50 m à l'altitude 1.180,
- à un ensoleillement de sept heures durant les jours les plus courts,
- aux pistes établies sur les prairies avec de pittoresques passages en forêt ne présentant aucun obstacle dangereux mais présentant des variantes pouvant donner satisfaction tant aux débutants qu'aux moyens et bons skieurs.

Les Gets, mars 1970.

Projet d'équipement
en remontées mécaniques →



COMMUNE DES GETS

EQUIPEMENT	SYMBOLE
Equipement de la phase 1	— téleskijs — téléskiège ou trilon-bine
Equipement de la phase 2	— téléskijs — télécabine
Equipement de la phase 3	— téléskijs
Equipement de la phase 4	— télécabine
Limite de commune	— — — — —

Dressé par le Service de l'Équipement
Taninges le 16.1.1970
l'Ingénieur T.P.E.



Echelle 1/10000

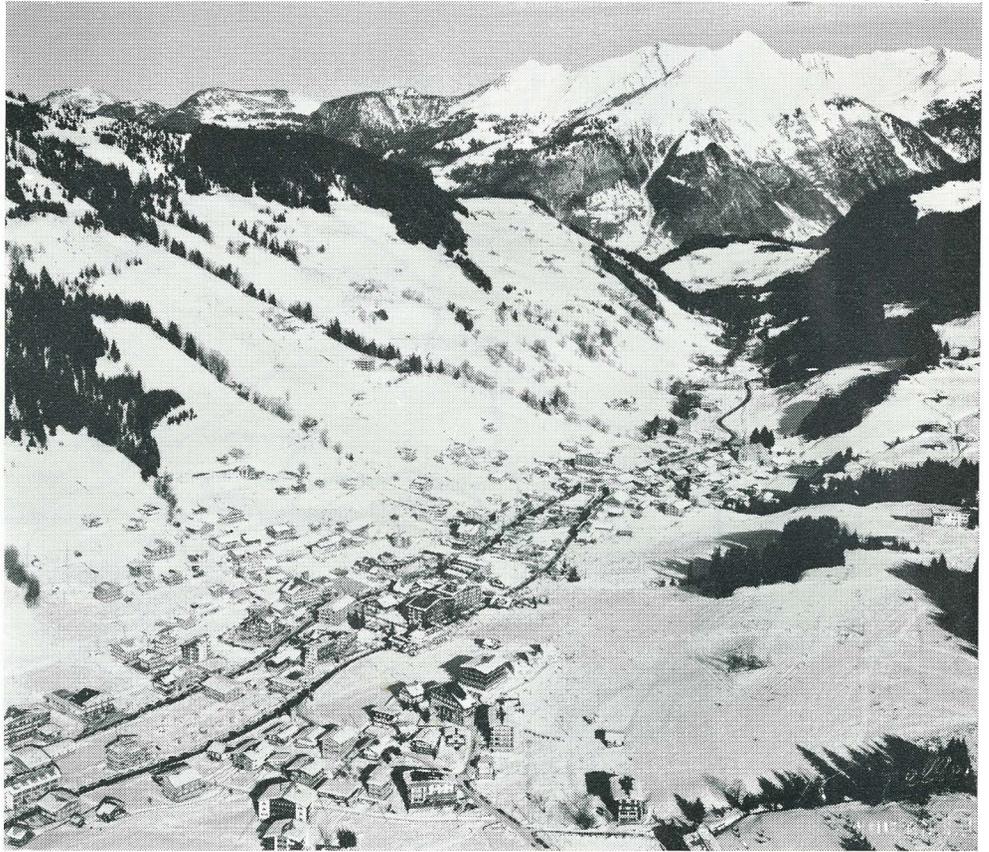
de 1905...



Deux cartes postales d'antan.



...à 1970

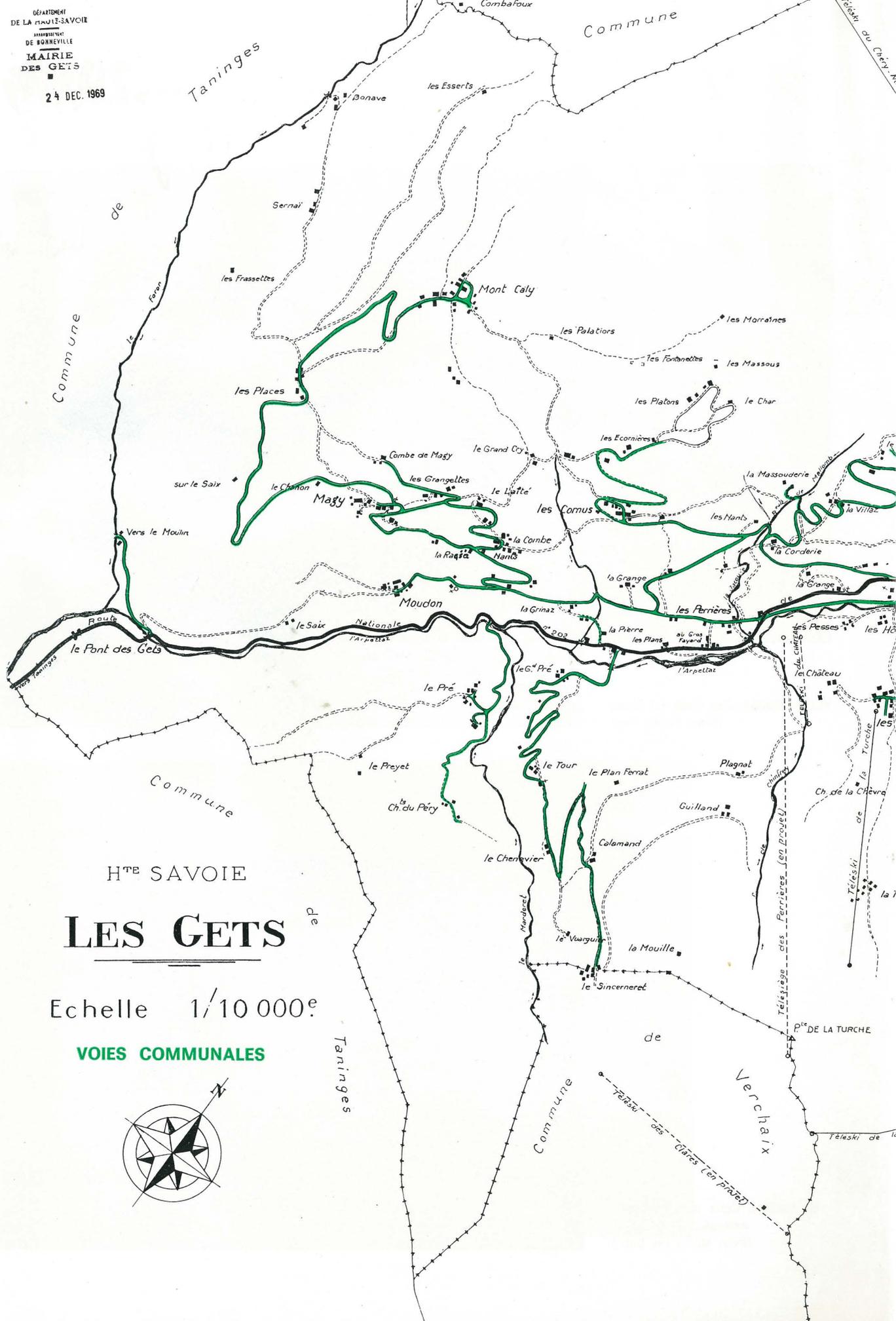


Vue aérienne des Gets en hiver
(Photo Pellet, Viuz)



**La station dans sa verdure
estivale.**
(Photo Mairie Les Gets.)

24 DEC. 1969



H^{TE} SAVOIE

LES GETS

Echelle 1/10 000^e

VOIES COMMUNALES



Année scolaire



L'école Notre-Dame.

(Photo Mairie Les Gets.)



A l'Association Familiale Rurale : les enfants de la crèche, du C.E.V. et leurs moniteurs.

(Photo Mairie Les Gets.)

1969 - 1970



L'école des Perrières.

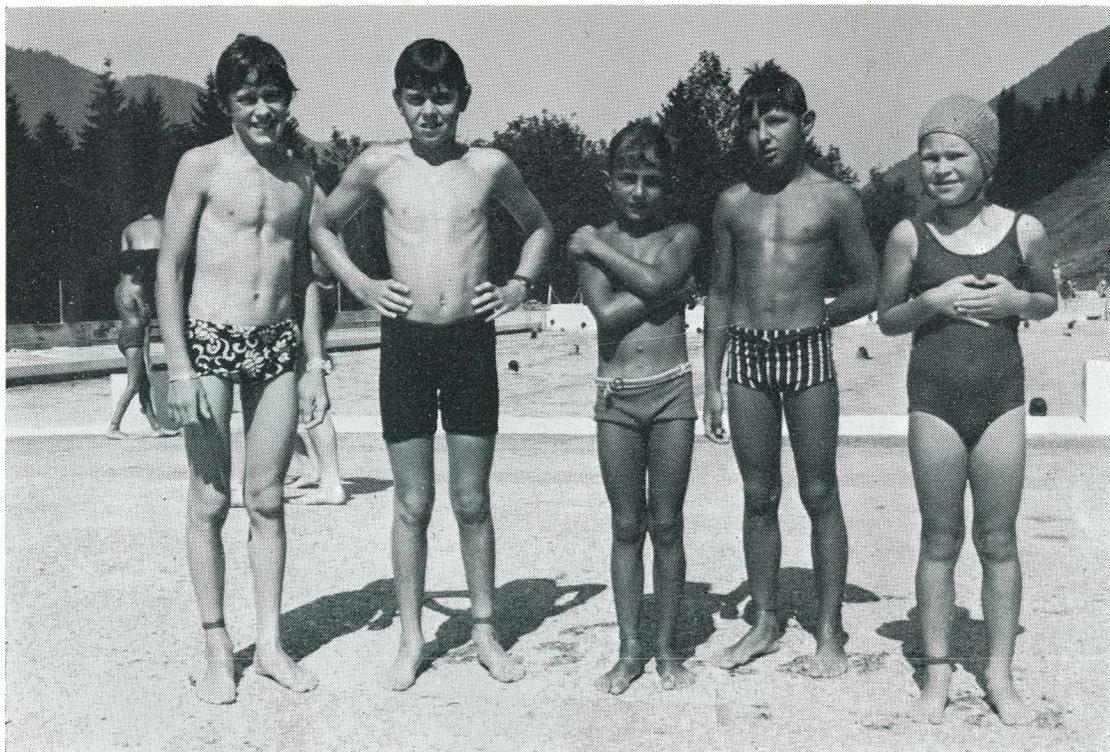
(Photo Mairie Les Gets.)



L'école du chef-lieu.

(Photo Mairie Les Gets.)

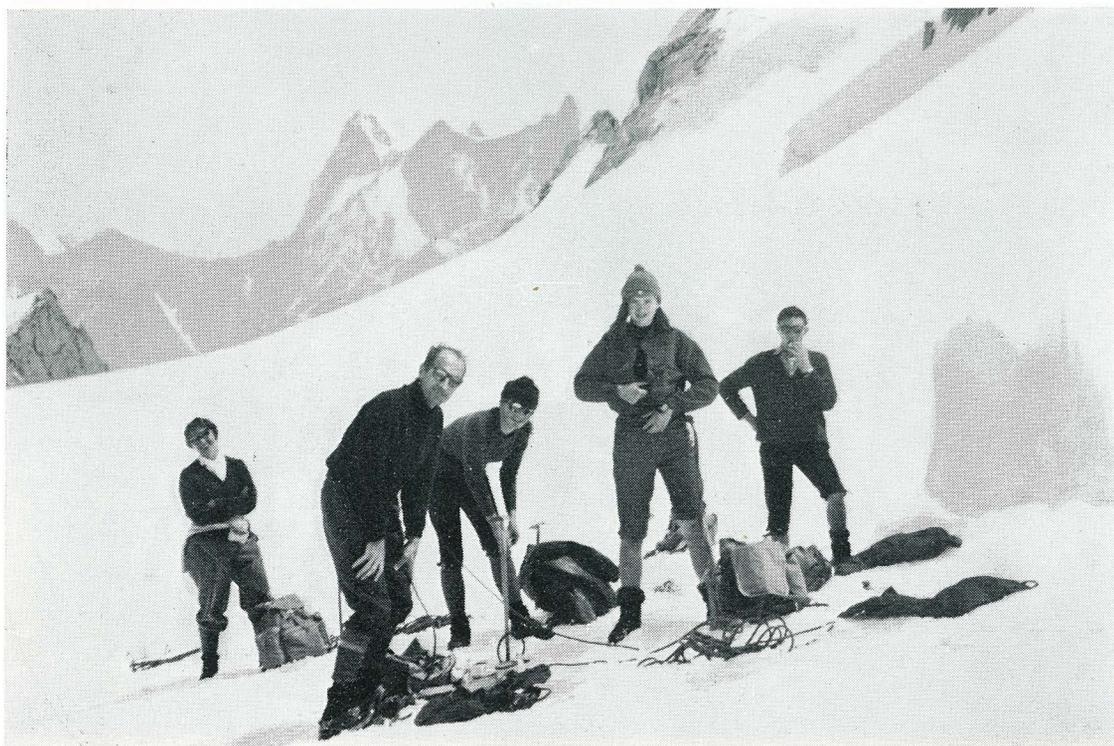
LE SPORT...



Les montagnards ne craignent pas l'eau...

... à la piscine de Morzine !

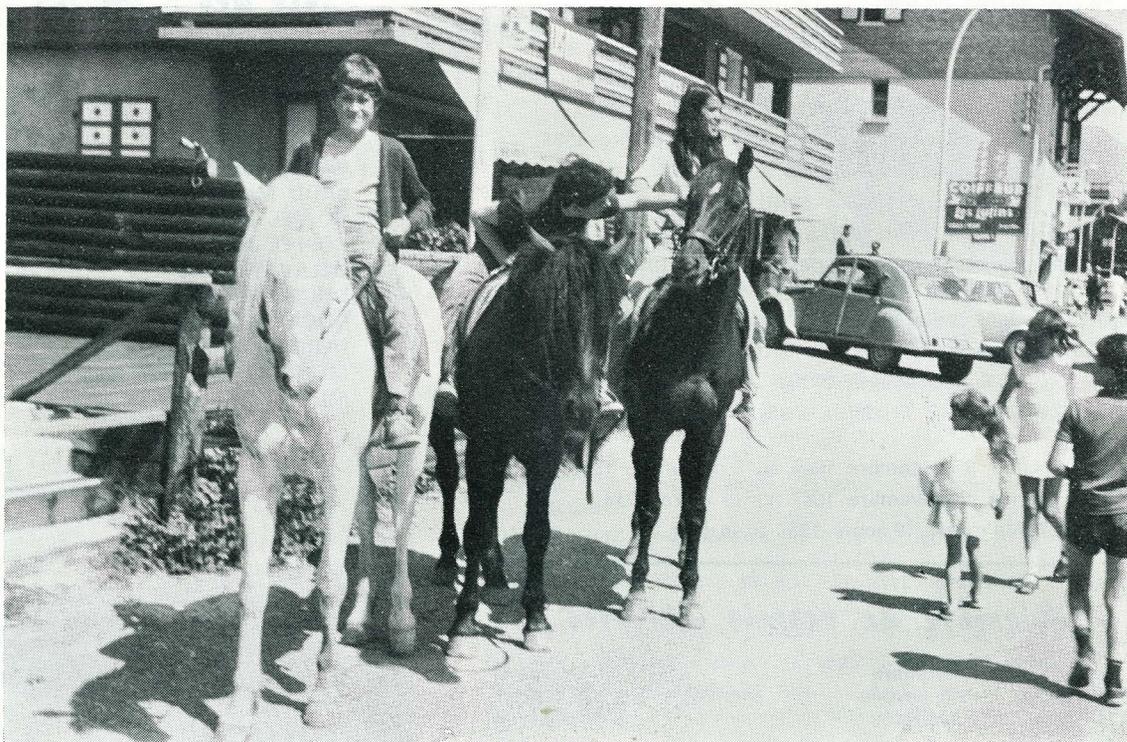
(Photo Mairie Les Gets.)



Le C.A.F. quelque part au mont Blanc

(Photo Mairie Les Gets.)

...AUX GETS



Aux Gets en été : joie de l'équitation.

(Photo Mairie Les Gets.)



En hiver le ski : ici l'arrivée du Grand Prix des Gets.

(Royal-Photo, Les Gets)

QUELQUES STATISTIQUES

Liste des maires

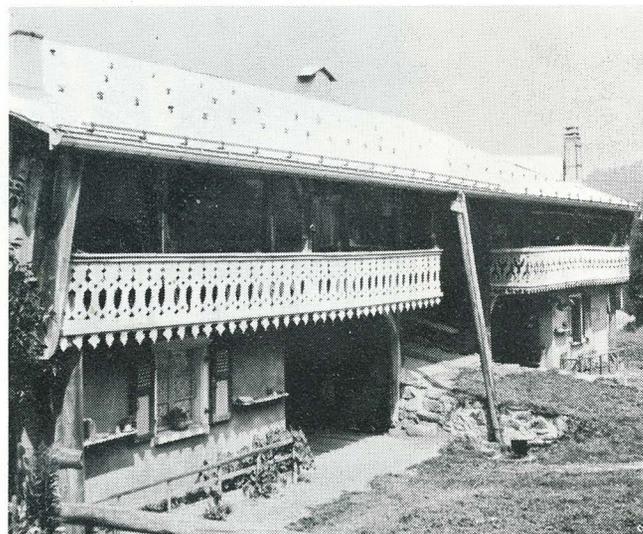
ANTHONIOZ Charles, de 1861 à septembre 1865.
 MUGNIER François, septembre 1865 à avril 1871.
 ANTHONIOZ François, avril 1871 à juillet 1871
 BERGOEND Jean-François, juillet 1871 à décembre 1885.
 MARTIN Joseph, décembre 1885 à mai 1892.
 COPPEL Joseph, mai 1892 à avril 1911.
 MUGNIER Joseph, avril 1911 à juin 1918.
 MUGNIER Julien (conseiller délégué) juin 1918 à décembre 1919.
 MUGNIER Jean-Louis, décembre 1919 à juin 1925.
 MUGNIER Joseph, juin 1925 au 19 mai 1935.
 ANTHONIOZ Pierre-Joseph, 19 mai 1935 à septembre 1941.
 ANTHONIOZ-BLANC Frédéric, septembre 1941 au 3 septembre 1944.
 MUDRY Léon, 3 septembre 1944 au 7 novembre 1947.
 BAUD Marius, 7 novembre 1947 au 19 mars 1959.
 MONNET Alphonse, 19 mars 1959 à ce jour.

Liste des membres du conseil municipal

ANTHONIOZ-BLANC Jean (décédé le 3 novembre 1966)
 BASTARD Gabriel
 BAUD Joseph
 BAUD Marc
 BAUD Marius
 COPPEL Jean Léon, 2^e adjoint
 COPPEL Jean-Louis
 DELAVAY André
 DUCRETTET Bernard
 DUCRETTET Jean
 HERITIER Alfred
 MONNET Alphonse, maire
 MUGNIER Joseph, 1^{er} adjoint

Nombre de permis délivrés

Années	Nombre de permis délivrés	Années	Nombre de permis délivrés
1950	6	1960	15
1951	4	1961	16
1952	15	1962	7
1953	14	1963	22
1954	6	1964	30
1955	8	1965	28
1956	13	1966	30
1957	16	1967	32
1958	18	1968	45
1959	21	1969	57



Ecrasé sous le chaud soleil de l'été ou sous un épais manteau de neige, il fait bon trouver au bord du chemin l'accueil et la paix du chalet de « chez nous ».

(Photo Mairie Les Gets.)

Comptes de gestion de 1954 à 1968

Années	Recettes ordinaires	Recettes extraordinaires	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Excédent global	Déficit global
1954	232.292,94	238.913,52	64.076,00	195.079,75	96.618,98	
1955	302.568,95	89.127,43	84.113,38	97.736,31	174.001,93	
1956	369.560,27	370.551,02	95.768,35	370.551,02	110.216,96	
1957	302.393,84	180.491,33	188.542,05	180.491,33	113.851,79	
1958	402.186,27	230.097,28	366.164,87	230.097,28	36.021,40	
1959	414.106,12	34.500,00	239.121,44	143.529,26	65.955,42	
1960	626.286,51	456.867,34	460.025,36	371.952,72	251.175,77	
1961	864.961,10	521.837,47	499.085,70	521.837,47	365.875,40	
1962	758.695,43	340.830,19	666.500,30	411.814,32	21.211,00	
1963	725.123,67	983.079,05	672.412,90	1.180.967,80		145.177,98
1964	848.272,88	297.612,01	716.727,60	488.068,38		58.911,09
1965	1.204.015,10	833.792,30	1.102.951,85	773.792,30	101.063,25	
1966	1.339.775,63	579.910,67	1.091.244,70	564.654,16	263.787,44	
1967	1.769.165,78	885.587,37	1.631.728,47	681.577,55	161.643,73	
1968	1.993.067,49	1.144.563,29	1.719.237,22	926.449,42	273.830,27	

La Commune des Gets a payé un lourd tribut PENDANT LA GRANDE GUERRE ET EN 1939-1945

VOICI LA LISTE DES MORTS POUR LA FRANCE
DES DEUX GUERRES

ANNEE 1914

DUCRETTET Henri Joseph, 25 ans, 12 août à Saint-Dié (Vosges).
BERGOEND Jean Alfred, 22 ans, 19 août à Flaxlanden (Alsace).
PERNOLLET Louis François, 23 ans, 19 août à Flaxlanden (Alsace).
PHILIPPE Louis, 22 ans, 20 août à Flaxlanden (Alsace).
ANTHONIOZ François Elie, 32 ans, 5 septembre au col de la Chipotte (Vosges).
MUGNIER Constant Emile, 34 ans, 8 septembre à Gironville (Meuse).
RAMEL Louis Adelin, 23 ans, 9 septembre à Saint-Dié (Vosges).
BASTARD François, 28 ans, 26 septembre à Guebwiller (Vosges).
BAUD Narcisse, 35 ans, 3 octobre à Paris (bataille de la Marne).
DUCRETTET Alfred, 27 ans, 18 novembre à Ypres (Belgique).
ANTHONIOZ-ROSSIAUX Jean Marie, 22 ans, 21 décembre à Harbonnières (Somme).

ANNEE 1915

ANTHONIOZ-BLANC Joseph Alfred, marié, 30 ans, 14 février à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
MUGNIER François Marie, marié, 37 ans, 20 avril à Sillaker-Wasen (Alsace).
DUCRETTET Jean Louis, veuf, 38 ans, 29 avril à Gascheney (Alsace).
ANTHONIOZ Julien François, 23 ans, 9 mai à Souchez (Pas-de-Calais).
BERGOEND Joseph, 22 ans, 28 mai aux Eparges (Meuse).
BURTIN Ernest, marié, 32 ans, 3 juin à Louvois (Marne).
ANTHONIOZ-BLANC Emile, 22 ans, 19 juin à Amiens (Somme).
BAUD Jean Auguste, 25 septembre à Souain (Marne).
MUGNIER François Etienne, 41 ans, 28 juin à Pontarlier (Doubs).
COPPEL Henri, 21 ans, 25 juin à Dompierre (Somme).
GALLAY Jean Claude, 23 ans, 23 juin à La Fontenelle (Vosges).
COPPEL Joseph, 29 ans, 30 juillet à Epinal (Vosges).
BERGOEND Alphonse, 20 ans, 22 juillet à Bairenkopf (Alsace).
GREVAZ Bernard Marius, 20 ans, 30 septembre à Suippes (Marne).
MUGNIER Emile, 35 ans, 9 novembre à Houdain (Pas-de-Calais).

ANNEE 1916

BAUD François, 28 ans, 14 février à Oulches (Aisne).
BERGOEND Alphonse, 22 ans, 3 mars à Obersept (Alsace).
BERGOEND François Joseph, 26 ans, 18 juillet à Morcourt (Somme).



ANTHONIOZ François Victor, 26 ans, 22 juillet à Suzanne (Somme).
DUCRETTET Jean Claude, 22 ans, 3 septembre à Fleury (Meuse).
ANTHONIOZ Louis Marie, 31 ans, 21 septembre à Verdun (Meuse).
COPPEL Jean Pierre, 46 ans, 11 avril, des suites de ses blessures.
COPPEL Louis, 29 ans, 2 août à Maurepas (Somme).
GALLAY Alfred, 29 ans, 25 octobre à Verdun (Meuse).
RAMEL Jean Eugène, 24 ans, 11 septembre à Hargicourt (Somme).

ANNEE 1917

COPPEL Joseph Théodore, 33 ans, 19 mai, des suites de ses blessures.
GALLAY Pierre, 38 ans, 6 juin à Guyencourt (Somme).
ANTHONIOZ-BLANC Joseph, 29 ans, 22 juin à Filain (Aisne).
DUCRETTET Eugène, 23 ans, 27 juin à L'Epine de Chareguy (Aisne).
PHILIPPE Charles, 4 octobre à Etampes (Seine-et-Oise).

ANNEE 1918

BAUD Marius, 32 ans, 26 juillet à Château-Thierry (Aisne).
ANTHONIOZ Jean Pierre, 22 ans, 22 août à Breuxy (Aisne).
BLANC Louis Eugène, 23 ans, 3 septembre à Noyon (Oise).
BERGOEND François Adelin, 40 ans, 4 septembre à Montdidier (Somme).
MARTIN François, 42 ans, 14 novembre à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

DISPARUS

ANTHONIOZ Auguste, 20 ans, porté disparu le 15 août 1914.
COPPEL François, 31 ans, porté disparu le 28 août 1914 à Saint-Dié (Vosges).
BAUD Adelin, 22 ans, porté disparu le 27 septembre 1914, à Foucaucourt (Somme).
DUCRETTET Emile, 22 ans, porté disparu le 2 octobre 1914 à Waucourt (Pas-de-Calais).
GRIVEL Anselme, 34 ans, porté disparu le 6 octobre 1915 à La Butte de Souain (Marne).
BAUD Eugène, 20 ans, porté disparu le 16 avril 1917, à Cormiey-la-Neuville (Marne).

GUERRE 1939-1945

ANTHONIOZ Joseph, « Les Clos », tué à Narvik le 2 mai 1940
GREVAZ Marius, « La Chapelle de Moudon ».
MUDRY Jean, chef-lieu.

Les Anciens Combattants à Verdun

JEUDI 21 JUIN

6 heures du matin...

Un luxueux autocar stationne devant la mairie. De tous côtés, on voit apparaître des messieurs et des dames, une petite valise à la main. Vont-ils faire leurs 28 jours ? Se rendent-elles dans le canton de Vaud aux « effeuilles » ? Non. La municipalité a offert aux Anciens Combattants 14-18 et à leurs épouses un voyage sur les principaux champs de bataille s'étendant de Mulhouse à Verdun. Beaucoup ne sont jamais retournés sur ces lieux où pendant de longues années ils souffrirent et virent tomber des milliers de leurs camarades fauchés à la fleur de l'âge.

Pour agrémenter le voyage qui durera 4 jours, une partie du parcours de Genève à Mulhouse, se fera par la voie des airs. Certains voyaient ce « baptême de l'air » avec autant d'appréhension qu'ils affrontèrent un autre baptême, celui du feu, 55 ans plus tôt. Mais cette appréhension devint vite un émerveillement. Par cette belle matinée du premier jour de l'été, à 5.000 m. d'altitude, qu'elle était belle l'Helvétie avec ses monts enneigés, ses vallées verdoyantes parsemées de villes, de villages et de lacs bleus !

Aussi lorsque le gros oiseau toucha le sol à Mulhouse, après avoir survolé à basse altitude Bâle, la plupart des passagers ne purent se retenir de dire : « Déjà fini ! ».



11 novembre 1969.

Chaque année on vient se recueillir au monument aux Morts.
(Photo Mairie Les Gets.)

Ce fut ensuite le départ par autocar, moyen de locomotion plus terre à terre, pour Verdun, par Epinal, Bar-le-Duc et la fameuse « Voie sacrée », seule route restée hors de portée des canons allemands pendant toute la bataille de Verdun.

Après une nuit de repos passée à Etain, de bonne heure on reprend l'autocar pour la visite des principaux champs de bataille de la région de Verdun. C'est avec une émotion bien compréhensible que beaucoup des Anciens Combattants, rescapés de cet enfer que fut la bataille de Verdun, revoyaient ces collines qu'ils avaient quittées 50 ans plus tôt. Là, pendant des mois dans la boue, sous la pluie, la neige et la mitraille ils ont poussé les limites de la résistance humaine au-delà de ce qu'il était possible d'imaginer. François Bergoend, du Pré, et Joseph Grevaz, du Calaman, pouvaient dire « J'étais là dans cette tranchée ». Plus loin, à Sivry-sur-Meuse, Louis Blanc, des Pesses, déclarait : « C'est là que j'ai été blessé le 4 novembre 1918. Nous étions dans le bois et les Allemands de l'autre côté de la Meuse. Chargé de porter un pli à une autre compagnie, je traversais à découvert en courant cette clairière. Je fus touché par un éclat d'obus. Je n'avais rien senti et ce sont mes camarades qui m'annoncèrent que j'étais blessé ».

Cette aventure qui aurait pu se terminer plus tragiquement, valut à Louis Blanc une citation et plus tard la Croix de Guerre. Pendant des heures ces vétérans de la Grande Guerre pourraient nous narrer leurs hauts faits.

Après ce pèlerinage en ces lieux historiques, le voyage devait se poursuivre le lundi pour Strasbourg, capitale de l'Alsace, par St-Dié et Fraize où Alphonse Monnet fut fait prisonnier le 27 août 1914. C'est sous une pluie battante que l'autocar emmène ses passagers à Colmar, dernière nuit passée avant le retour aux Gets.

Ce retour il se fera par la route des vins — qu'il était bon ce vin tant désiré !... — et la route stratégique, dite route des Crêtes, construite pendant la Grande Guerre. A quelques kilomètres de Mulhouse, à proximité de la commune de Flaxlanden, une halte aura lieu sur le champ de bataille où le 19 août 1914, 600 Savoyards du 97^e d'Infanterie furent tués. Trois de nos compatriotes devaient y laisser leur vie. Ce sont :

- Bergoend Jean Alfred, 22 ans, fils de Jean, de Magy.
- Pernollet Louis François, 23 ans, fils d'Alphonse, de Magy.
- Philippe Louis, 22 ans, fils de l'instituteur, du chef-lieu.

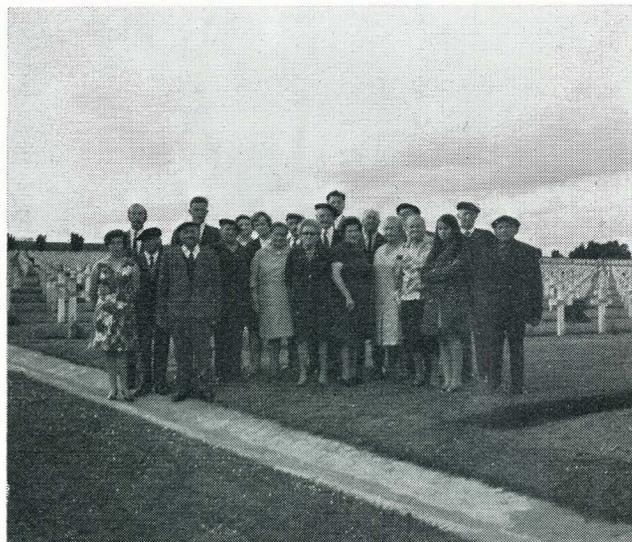
Ce moment fut pour tous un moment d'intense émotion, surtout pour Alphonse Baud qui prit part à cette bataille.

Il fallait penser au retour. Il s'effectua par Bâle, Berne et Genève où les dames firent amples provisions de chocolat et les messieurs emplirent leurs blagues à tabac de Garibaldi.

Une sortie inoubliable.



L'arrivée à Mulhouse par avion.



Après la visite du cimetière de Douaumont.



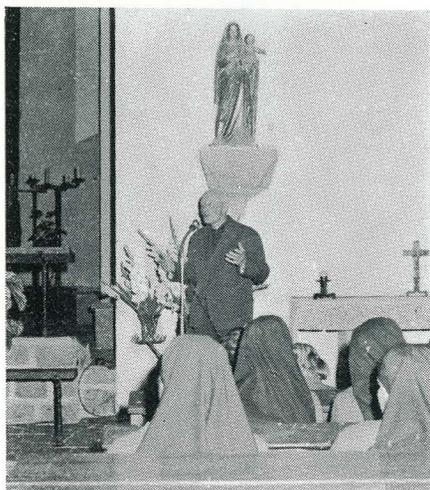
M. Alphonse Baud devant le monument élevé à la mémoire de ses camarades à Flaxlanden.



Le groupe des Gêtois devant le même monument.

(Photos Mairie Les Gets)

A la paroisse



A gauche : Après avoir accompli son ministère pendant 27 années dans notre commune M. l'abbé Philippe nous a quittés en octobre 1968 pour Chamonix. — A droite : son successeur, M. l'abbé Bibollet, un montagnard né à La Giétaz, précédemment curé de Viuz-Faverges.

(Photos R. Fouchard)



LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le 23 novembre dernier, 70 personnes âgées de plus de 70 ans répondaient à l'invitation que leur avait faite le Bureau d'Aide Sociale.

Il s'agissait de se rendre à l'hôtel du « Lion d'Or » pour goûter. Les enfants des écoles du chef-lieu et des Perrières, accompagnés de leurs maîtresses, apportèrent une note gaie à cette réunion et, pendant plusieurs heures, les anciens purent bavarder à leur aise et reparler de la vie d'autrefois.

Mais qu'est-ce au juste que le Bureau d'Aide Sociale ?

Nous reproduisons in extenso l'historique qui en a été fait par Révérend Conseil, alors curé des Gets, paru dans la revue paroissiale des Gets de novembre 1913.

LES ŒUVRES DE CHARITÉ

Pour secourir les malheureux, on eut aux Gets, dès la fin du XIII^e siècle, la Confrérie du Saint Esprit. Cet établissement possédait des rentes foncières et perpétuelles, dont la cense annuelle se payait en nature de blé et fèves. Ces rentes provenaient non pas de cotisations imposées aux associés mais de dons et legs volontaires, faits par les confrères et administrés d'âge en âge par les procureurs et prieurs. C'était une sorte de bureau de bienfaisance, sous un patronage religieux, où tout se faisait pour l'amour de Dieu.

Cette société secourait les pauvres en leur faisant des distributions de grains et vivres. Pour entreposer ses provisions, elle avait acquis, par acte notarié du premier septembre 1304, une pièce de terre, au chef-lieu, sur laquelle elle bâtit une maison. Cette pièce de terre était située près du cimetière en dessus d'un frêne. Elle avait pour limites, en bas, le cimetière ; des trois autres côtés : les possessions des religieux de Contamine. La maison qui était destinée à la Confrérie servait en outre de lieu de réunion au conseil et aux assemblées des paroissiens.

Plus tard, on vit, sur le col des Gets, une hêberge où les voyageurs pauvres recevaient l'hospitalité et tous les secours dont ils avaient besoin.

Autrefois, toute localité importante possédait une hêberge ou hospice. On en trouve jusqu'au sommet des montagnes, dans les passages fréquentés, comme au col de Coux, entre Samoëns et Champéry, 1468-1525.

La paroisse des Gets avait le sien. M. Delavay André lui lègue, par acte testamentaire du 12 septembre 1612 : « une maison, deux journaux de terrain et 200 florins ». Il dit textuellement : « Pour les pauvres étrangers qui passeront par ces lieux ». La maison a subsisté jusqu'à la fin de l'autre siècle. La terre est restée le patrimoine des pauvres de la commune. Elle a gardé le nom de l'hôpital. On l'appelle, de nos jours, l'Epeteau (lou P'teaux).

En 1696, a été fondé l'Hospice de Charité, admirable institution qui, pendant près de deux siècles, a secouru une infinité de malheureux, pauvres ou abandonnés. Les notables du pays formaient sa commission administrative ; les fidèles comme dans la primitive église, apportaient leurs biens en aumônes : des femmes et filles dévouées soignaient les malades.

Nous avons décrit l'origine et le règlement de cet établissement dans la revue paroissiale. C'était bien un hospice et une charité : un hospice qui hébergeait les pauvres voyageurs ; une charité qui s'occupait de tous les malades et des indigents de la paroisse.

Bouleversé à la grande révolution, l'hospice a été remis en ordre en 1820 par le syndic de la commune, M. Ducrettet, et soumis à l'approbation du gouvernement sous la dénomination nouvelle de Congrégation de la Charité. Son conseil fut installé le 17 avril 1826, suivant la teneur des Royales lettres du 13 juin 1823 et conformément à l'instruction du Conseil Général du Duché de Savoie siégeant à Chambéry, en date du 19 février 1826.

De nouveau, les biens des pauvres furent administrés avec sagesse, selon les règlements en vigueur.

La Congrégation de la Charité a fonctionné jusqu'en 1860. Le Bureau de Bienfaisance a recueilli sa succession.



La doyenne des Gets, âgée de 90 ans, Mme Anthonioz Pierre Joseph, née Pernollet Marie Françoise, du hameau des Metrallins.

(Photo Mairie Les Gets.)

Les messieurs à une table...



... les dames à une autre...



.. et les enfants et leurs maîtresses.
(Photos Fouchar, Les Gets)



MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DES GETS

en 1969

NAISSANCES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE : néant.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- GALLAY Sandra Anne Sophie, née le 22 janvier à Saint-Julien, fille de Alain et de MENOUD Danielle, Le Choucas.
- BEN AYOUN Stéphane Claude, née le 31 janvier à Cluses, fils de Ben AYOUN et de JACQUIER Françoise, Le Bénévy.
- MONNET Christelle Chantal, née le 2 février à Saint-Julien, fille de Christian et de POLLIER Noëlle, Pique-Nique.
- ANTHONIOZ Didier Maurice, né le 23 avril à Bonneville, fils de Léon et de ANTHONIOZ-BLANC Raymonde, Le Léry.
- BAUD Stéphane, né le 24 avril à Thonon, fils de Claude et de GALLAY Eliane, Les Perrières.
- ANTHONIOZ Raphaël Jean, né le 16 septembre à Cluses, fils de Albert et de GRANGE Christiane, Les Clos.
- GENIN Christine Marie Georgette, née le 13 octobre à Bonneville, fille de Raymond et de BAUD Ghislaine, Le Pont des Gets.
- BLANC Nathalie Raymonde, née le 9 novembre à Bonneville, fille de Maurice et de ANTHONIOZ-BLANC Lucienne, Les Pesses.
- BASTARD Frédéric Marc, né le 10 novembre à Bonneville, fils de Maurice et de COTTIER Jacqueline, Les Granges.
- MUTILLOD Christophe François Jean Louis, né le 23 novembre à Saint-Julien, fils de Pierre et de BREL Josy, La Farandole, Les Cornuts.
- GOINE Emmanuel Gérard, né le 21 décembre 1969 à Bonneville, fils de Maurice et de RAMEL Agnès, Les Perrières.
- DELAVAY Césarine Aline Thérèse, née le 22 décembre à Thonon, fille de Roger et de BOSSE Aline, Le Cry.

MARIAGES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- Le 8 février : MOGENIER Gilbert François, maçon, fils de Rémy et de Noble Marie, domicilié à La Rivière-Enverse, et ANTHONIOZ Simone Noémie, sans profession, fille de Jean Claudius et de Pernollet Alice, domiciliée au Bénévy.
- Le 31 mai : VINCENT Michel Lucien, menuisier, fils de Gilbert et de Ecuillon Lucienne, domiciliée à Saint-Julien, et DUCRETTET Janine, auxiliaire-puéricultrice, fille de François Marie et de Ducrèttet Marie-Louise, domiciliée à Gibanaz.
- Le 14 juin : MALGRAND Marcel Albert, agent E.D.F., fils de Maurice et de Grivel Germaine, domicilié à Mieussy, et HERITIER Josiane Marie, aide-comptable, fille de Claudius Alfred et de Blanc Berthe, domiciliée aux Gets.
- Le 18 octobre : COQUILLARD Georges Lucien Emile, entraîneur de ski, fils de Robert et de Burnard Lydie, domicilié à Morzine, et MONNET Catherine Marie Joséphe, aide-préparatrice en pharmacie, fille de Raymond et de Mouille Eliane, domiciliée aux Perrières.
- Le 25 octobre : COPPEL Régis Alfred, inspecteur élève du Trésor, fils de Alfred Etienne et de Coppel Marie, domicilié aux Clos, et FILLION Danielle Marie, secrétaire de direction, fille de Eugène et de Vial Renée, domiciliée à La Bathie (Savoie).
- Le 8 novembre : PERNOLLET Alfred François, cultivateur, fils de François Léon Adelin et de BERGOEND Marie, domicilié à Magy, et DELAVAY Denise Aurélie, sans profession, fille de François et de Sermonet Louise, domiciliée au Cry.
- Le 15 novembre : GHESQUIERE Jean Raoul Albert René, mécanicien, fils de Raoul et de Pradal Charlotte, domicilié à Thonon, et CONTAT Nicole Marie Thérèse, aide-coiffeuse, fille de Edouard et de Bayat Germaine, domiciliée aux Gets.
- Le 29 novembre : BERGOEND Roland Arsène, plombier, fils de Léon et de Bastard Denise, domicilié aux Gets, et LAJUS Josiane, vendeuse, fille de Jean et de LISSE Fernande, domiciliée à La Bastide d'Armagnac (Landes).

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- A Taninges, le 8 mars : ANTHONIOZ Albert Sylvain, menuisier, fils de Marius et de Anthonioz Françoise Eugénie, domicilié à La Villaz, et GRANGE Christiane Antonie, sans profession, domiciliée à Taninges, Vers le Thoux.
- A La Côte d'Arbroz, le 7 juin : COPPEL Maurice, plombier, fils de Joseph et de Coppel Alice, domicilié aux Puthays, et BAUD Agnès Marie Henriette, employée d'hôtel, domiciliée à La Côte d'Arbroz.

- A Saint-Jean-de-Tholome, le 7 juin : RAMEL François Eugène, fils d'Armand et de ANTHONIOZ Marthe, et LAYAT Jeanne Marie Octavie, domiciliée à Saint-Jean-de-Tholome.
- A Morzine, le 20 septembre : BAUD Jean-Paul, dessinateur, fils de Jean et de Barnoud Paulette, domicilié aux Gets, et BÔF Renée Franceline, employée d'hôtel, domiciliée à Morzine.
- A Taninges, le 27 septembre : COPPEL Hubert Marius, employé de banque, fils de Jean-Marie et de Anthonioz Juliette, domicilié à Taninges, et STELANDRE Christine Madeleine, pharmacienne, domiciliée à Taninges.
- A Taninges, le 29 septembre : BLANC Jean-Marie, domicilié à Taninges, et COPPEL Irène Françoise, employée d'usine, fille d'Olivier et de Héritier Marie, domiciliée à Taninges, Le Creux.
- A Montriond, le 4 octobre : COPPEL Albert, employé des P.T.T., fils d'Alfred Joseph et de Coppel Marie, domicilié aux Clos, et GAILLARD Huguette, secrétaire, domiciliée à Montriond.
- A Marseille, le 29 novembre : MICHAUD Jean Claude Marcel, dessinateur, fils de Jean-Marie et de Blanc Denise, domicilié aux Gets, et JULIEN Monique Lucienne, coiffeuse, domiciliée à Marseille (13^e).
- A Morzine, le 6 décembre : GARNIER Guy François, dessinateur, fils d'Emile et de Tavernier Franceline, domicilié aux Gets, et GRIVEL-DELILLAZ Simone, employée de banque, domiciliée à Morzine.

DÉCÈS

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- ANTHONIOZ Claudine Françoise, fille de Jean-Claude et de Héritier Céline, veuve de MUGNIER Jean-Marie, Le Bénévy, décédée à 76 ans le 8 mars.
- ANTHONIOZ Julie Célestine, fille de Jules et de Pernollet Adèle, veuve de GREVAZ Jean-Pierre, Les Perrières, décédée à 81 ans le 17 mars.
- VIALLA Auguste Justin Louis, fils de Justin et de Toiron Marie, époux de LUTHEREAU Lucienne Jeanne, chalet Les Airelles, décédé à 62 ans le 12 juin.
- ANTHONIOZ Emile Joseph Marie, fils de Jules et de Pernollet Adèle, époux d'Adeline Joséphine SERMONET, Les Perrières, décédé à 70 ans le 18 août.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- BAUD Agathe Marie, fille d'Emile et de Pernollet Marie Joséphine, décédée à 58 ans le 5 janvier, à Annemasse.
- MONNET Mathilde Victoire, fille de Joseph et de Favre-Félix Alexandrine, épouse ALLAMAND, décédée à 63 ans le 10 janvier, à Cluses.
- ANTHONIOZ-BLANC Elvina Marie Angeline, fille d'Etienne et de Pernollet Joseph Marie, décédée à 68 ans le 25 février, à Bonneville.
- BAUD Jules François Marie, fils de Nicolas et de Anthonioz Marie Claudine, célibataire, décédé à 64 ans le 26 mai, à Bonneville.
- ANTHONIOZ Jean Augustin, fils de Jean et de Pernollet Françoise, décédé à 81 ans le 3 juin, à Annemasse.
- PERNOLLET Patrick, fils de Jean-Louis et de Rubin Antoinette, célibataire, décédé à 20 ans le 6 juin, à Pirae-Tahiti (Polynésie Française).
- BERGOEND Alphonse Célestin, fils d'Alphonse et de Pernollet Marie Yvonne, célibataire, décédé à 28 ans le 15 juin, à Cluses.
- HERITIER Marie Claudine, fille de Claude et de Anthonioz Marie Joséphine, épouse BAUD, décédée à 77 ans le 23 juin, à Ambilly.
- ANTHONIOZ-ROSSIAUX Françoise Alice, fille de Michel et de Baud Marie, épouse GAY, décédée à 81 ans le 26 juillet, à Annecy.
- HERITIER Henri Joseph, fils de François et de Grange Marie-Louise, décédé à 58 ans le 7 septembre, à Juvigny.
- ANTHONIOZ Jean François Marie, fils de Jean François et de Delavay Françoise, décédé à 68 ans le 16 septembre, à Vétraz-Monthoux.
- ANTHONIOZ Armand, fils de Julien et de Anthonioz Agnès, époux de FILLION Marguerite, décédé à 69 ans le 21 septembre, à Paris (10^e).
- ANTHONIOZ Claudius Jean Marie, fils de François et de Anthonioz Claudine, décédé à 70 ans le 22 novembre, à Cluses.
- ANTHONIOZ Léa Ernestine Louise, fille de Julien et de Anthonioz Agnès, épouse BIAVA, décédée à 73 ans le 26 novembre, à Ambilly.
- PERNOLLET Marie Joséphine, fille de Jean Marie et de Delavay Eugénie, décédée à 73 ans le 4 décembre, à Annemasse.
- PASTOR Marie Rose, fille de Vincente et de Rosa Miralles, veuve de PORTES Auguste, décédée à 87 ans le 30 décembre, à Bonneville.

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE,
NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER



Ci-dessus l'équipe du
Hockey-Club.



M. le maire présente
les classards et clas-
sardes de 1969.
(Photos Mairie Les Gets.)

Tu seras un homme Si...

SI tu sais garder ta tête, quand chacun autour de toi perd la sienne et t'en jette le reproche,
SI tu peux te fier à toi-même, quand tous les autres doutent de toi,
Mais SI tu sais tenir compte de leur doute,
SI tu peux attendre sans te lasser d'attendre,
SI tu ne mens pas quand on t'attaque par des mensonges, et quand on te hait si tu ne hais pas.
SI pourtant tu n'as pas la mine trop vertueuse,
SI tu n'as pas l'air d'en trop savoir,
SI tu peux rêver et ne pas faire du rêve ton maître,
SI tu peux penser et ne pas faire de la pensée ton but ;
SI, rencontrant le triomphe et le désastre, tu peux traiter également ces deux imposteurs ;
SI tu peux supporter d'entendre la vérité que tu as dite, faussée par des coquins qui en font un piège pour les imbéciles ;
SI tu peux voir briser les choses auxquelles tu as donné ta vie et puis te baisser pour les reconstruire avec des outils ébréchés ;
SI tu peux mettre en un tas tous les gains, pour les risquer à coup de pile ou face ;
Perdre et puis repartir de ton commencement sans jamais souffler mot de ta perte ;
SI tu peux contraindre ton cœur, tes nerfs, tes muscles, à te servir longtemps après que leur force est tombée et ainsi persévérer quand il n'y a plus rien en toi, sauf le vouloir qui commande : persévère ;
SI tu peux parler à des foules sans perdre ta virilité,
Ou marcher avec des rois sans perdre le contact avec l'humanité commune ;
SI nul ennemi, nul aimant ami ne peut te faire du mal,
SI tous les hommes comptent avec toi et si nul n'y est trop obligé,
SI tu peux remplir la minute sans pitié de soixante secondes de travail accompli,

Alors la terre est tienne avec tout ce qu'elle porte et ce qui est plus :

« TU SERAS UN HOMME, MON FILS ! »

R. KIPLING (TRADUCTION DE A. CHEVRILLON)

(Photo Mairie Les Gets.)

